

L'équipe du poste de prélèvements adultes :

• Dr Eléna CHARPENTIER
Cheffe de service

• Emilie RETAIL,
Cadre de santé

• Nathalie ANDRIEU
• Dominique MAUREY
Technicien(ne)s de laboratoire

• Tania FERNANDES
• LAMBINET
• Mme Aurélie DEDIEU
Infirmières diplômées d'État



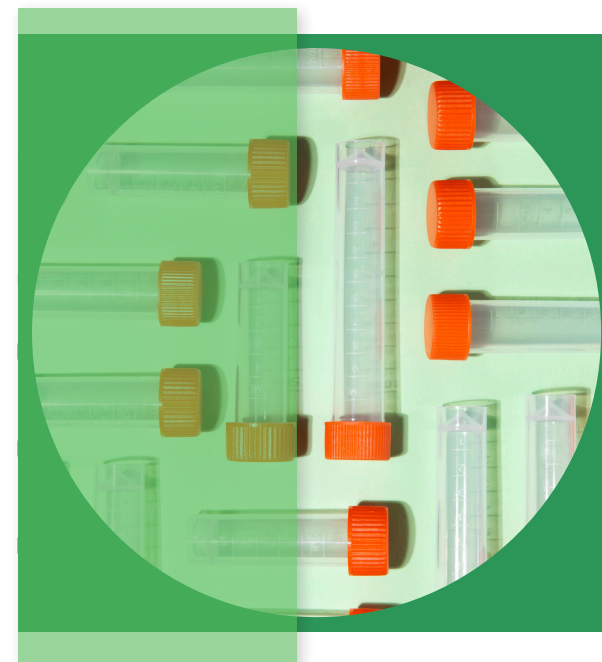
Ouvert :
du lundi au vendredi,
hors jours fériés,
De 7h30 à 16h30

Des modifications d'horaires peuvent être répercutées en fonction de facteurs exceptionnels, veuillez nous en excuser.

Nous contacter au :
05 56 79 54 04



POSTE DE PRÉLÈVEMENTS ADULTES



Avec une prescription médicale :

- Prélèvements sanguins, urinaires, gynécologiques, recherche d'infections sexuellement transmissibles - Sans rendez-vous
- Phanères (ongles, cheveux) - **Uniquement sur rendez-vous au 05 56 79 56 87**

Se préparer convenablement

1 Avant votre venue vérifiez sur votre ordonnance...

- Si vous devez venir à jeun : 12h sans manger sans boire d'eau (l'eau peut être autorisée en quantité raisonnable)
- Si l'horaire est indiqué (ex : Cortisol à 8 heures...)
- Certains prélèvements sanguins nécessitent un RDV (ex : tests d'hyperglycémie provoquée)

Dans le doute, n'hésitez pas à nous contacter.

Les prélèvements sont assurés sur prescription médicale.

Pour les autres demandes...

- Démarches administratives (assurance, tribunal) : merci de présenter les documents précisant les examens attendus.
- Dépistage d'infection sexuellement transmissible : merci de vous adresser à un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD).
- Autres cas, Il vous sera proposé de rencontrer un biologiste médical pour identifier la prise en charge adaptée.

Les examens réalisés sans prescription seront financièrement à votre charge selon les tarifs en vigueur.

Le jour du prélèvement

2 Présentez vous à l'accueil pour obtenir une fiche de consultation externe sans oublier...

- votre carte vitale,
- votre pièce d'identité (carte, passeport)
- votre attestation mutuelle
- votre ordonnance médicale

Merci de contrôler l'exactitude de votre identité : nom, prénom et date de naissance et signaler toute erreur.

3 Descendez au poste de prélèvement au niveau -1. accessible par l'escalier en colimaçon, ou l'ascenseur panoramique

Nous vous y remettrons vos ordonnances et étiquettes puis, Nous vous appellerons à votre tour

Parfois des personnes arrivées après vous peuvent passer avant. Ne soyez pas surpris, cela peut être lié à la préparation de votre dossier ou à une prise en charge particulière.

Le déroulement

4 Les prélèvements sont réalisés par du personnel compétent et habilité.

Nous mettons tout en oeuvre pour réduire le délai d'attente. Si le délai vous paraît trop long, n'hésitez pas à nous le signaler de façon courtoise.

Dans le cadre des prélèvements il n'y a pas de caractère d'urgence. En cas d'urgence, n'hésitez pas à consulter votre médecin prescripteur.

À savoir...

→ Certains des examens prescrits peuvent être transmis à un autre laboratoire (détail disponible sur le catalogue des examens du pôle biologie et pathologie).

→ Un reliquat d'échantillon biologique peut être conservé au laboratoire. Sans opposition exprimée de votre part (au cours de votre prélèvement ou par écrit auprès du secrétariat médical du pôle), il pourra être utilisé à des activités de recherche et/ou de mise au point technique.

→ Vous pouvez vous référer à la notice d'information affichée en salle d'accueil si vous souhaitez obtenir les coordonnées du secrétariat médical

→ Les résultats sont directement envoyés au prescripteur. Si vous souhaitez les récupérer, vous devrez vous adresser au secrétariat du laboratoire au 1^{er} étage du bâtiment tripode, muni d'une pièce d'identité, du lundi au vendredi entre 9h et 16h45.